

Régime de l'étalon-dollar, Service de la dette extérieure, Réserves extérieures de la Tunisie

Pr. CHTIOUI.T, Université Tunis

Résumé

Un dysfonctionnement lié au service de la dette extérieure inflige à l'économie de notre pays un préjudice d'une gravité exceptionnelle. Les statistiques de la Banque Mondiale et l'analyse prouvent que la Tunisie n'est quitte des intérêts de sa dette extérieure que si elle la paie deux fois.

Ce ne sont pas les résidents, porteurs de la dette d'intérêt, qui doivent la payer deux fois ; les débiteurs sont quittes dès lors qu'ils ont payé l'intérêt une seule fois. Le deuxième paiement de l'intérêt incombe aux réserves internationales de la Tunisie.

Dans l'ordre imparfait des paiements internationaux, tel qu'il existe aujourd'hui, tout intérêt est payé d'abord par les résidents qui portent le principal de la dette extérieure et, de surcroît, par les réserves internationales de leurs pays.

Précisons la signification exacte du dysfonctionnement incriminé.

Dans le régime actuel des paiements internationaux, l'intérêt est une triple charge, deux charges se confondant en une seule.

- La première charge pèse sur le débiteur d'intérêt.
- La deuxième charge incombe aux réserves de la Tunisie
- La troisième charge est le paiement de l'intérêt par une ponction dans les réserves en devises de la Tunisie